

## Citoyenneté—Loi

Il nous incombe en premier lieu d'étudier en détail la question de la citoyenneté, non pas dans le cadre d'un chauvinisme étroit ni d'un nationalisme superficiel, mais sur un plan plus large, en abordant les points qui n'ont pas encore été soulevés au cours de ce débat. La dernière observation du député de Broadview (M. Gilbert) m'a un peu inquiété; il a essayé de dire qu'il fallait régler le problème rapidement et que cela ne devrait avoir aucun rapport avec le travail exhaustif du comité spécial de l'immigration. J'ai été membre de ce comité comme le député de Broadview de temps à autre.

**M. Gilbert:** J'ai bien aimé le homard.

**M. MacDonald (Egmont):** Nous espérons qu'il n'y a pas que cela là-bas. Je pense que le député reconnaîtra les nombreux aspects qui sont liés à la citoyenneté et à l'immigration. Je suis sûr en fait qu'il conviendra avec moi et avec d'autres députés que le gouvernement, en étudiant la question de l'immigration, l'a fait dans un contexte beaucoup trop restreint et qu'il y a beaucoup de facteurs à considérer pour assurer l'essor de notre pays.

Le gouvernement n'a pas abordé cette question cruciale en tenant compte du développement du pays, des incidences sociales de l'immigration et de l'aspect démographique, dont on n'a tenu compte que tout récemment, au sein du comité spécial interministériel. En effet, j'avais l'impression, comme je l'ai dit ouvertement au comité, qu'on avait étudié beaucoup trop rapidement toute la question de l'immigration. Le rapport qui a été déposé à la Chambre il y a quelques semaines n'a fait, malheureusement, qu'aborder la plupart des questions de manière superficielle ou improvisée.

Les principaux groupes et les organisations avaient trop peu d'occasions de présenter au comité des observations basées sur les solides recherches qu'ils avaient faites. En un sens il me semble que nous nous sommes contentés de simplement retoucher les anomalies actuelles et d'apporter des changements aux restrictions en vigueur dans notre politique d'immigration. Au lieu de cela il faudrait, à mon avis, revoir toute la loi en prenant en considération l'essor que connaîtra notre pays dans les 25 années à venir et considérer l'immigration comme un phénomène qui, espérons-le, va se maintenir et qui doit être relié à la question essentielle de la citoyenneté que le ministre a soulevée dans le bill C-20.

• (1740)

Je crois que nous devons remercier le ministre et son ministère d'avoir pris ces initiatives. Je ne veux pas m'attarder sur les points omis dans ce bill parce que je me rends compte qu'aucun bill ne sera jamais complet, et j'ajouterais, en passant, que je suis tout à fait d'accord avec le député de Broadview au sujet de la propriété terrière.

Le ministre sait bien que nous, de l'Île-du-Prince-Édouard, savons que le terrain est notre ressource la plus précieuse et que notre premier ministre ainsi que des citoyens importants de la province ont tenté sérieusement d'empêcher que le terrain ne devienne inutilisable à un rythme si rapide parce qu'il n'appartient plus aux résidents et aux citoyens premiers de l'île, et d'éviter par là de détruire les collectivités et d'empêcher les habitants de la province de tirer le maximum de ce terrain, sur le plan agricole, créatif ou autre.

L'Île-du-Prince-Édouard, peut-être parce que la petitesse de son sol le rend si précieux, constitue l'exemple le plus éclatant du problème auquel nous faisons face, qu'il s'agisse de certaines parties du Nord de l'Ontario, de la

Colombie-Britannique ou de la bonne terre arable de l'Ouest ou de n'importe quelle autre région du Canada. La quantité de sol dont peuvent se rendre maîtres ceux qui ne sont pas intéressés directement et constamment à le faire produire et le fait que ce terrain profite directement à ceux qui établissent leur demeure dans cette région me préoccupent beaucoup.

Je crois aussi que l'un des mauvais sous-produits de l'inflation actuelle est qu'un grand nombre d'investisseurs étrangers sont tentés d'accélérer encore davantage leur investissement dans l'achat de terrain, parce qu'ils comprennent que c'est l'un des investissements les plus sûrs qu'ils peuvent faire, vu qu'ils prévoient que l'inflation va continuer à s'accroître rapidement. C'est pourquoi, ce que le ministre peut faire, soit en amendant la loi, soit en obtenant des provinces la mise en œuvre d'une politique uniforme, sera très important, à long terme, pour le Canada.

Je me rends compte que ce n'est pas l'aspect principal du bill à l'étude. D'un certain point de vue, il élimine certaines des anomalies et des problèmes flagrants que nous avons dû rectifier ou résoudre pour respecter l'égalité entre l'homme et la femme.

On a déjà parlé du problème, mais je m'en suis moi-même rendu compte cet automne en recevant une lettre de la fille d'un ancien camarade d'université qui avait été bouleversée d'apprendre qu'elle ne pouvait transmettre à ses enfants ses droits à la citoyenneté comme les hommes canadiens peuvent le faire. Elle mentionne simplement la situation dans sa lettre et j'aimerais consigner celle-ci au compte rendu pour indiquer qu'il s'agit d'un problème humain et très réel. Cette jeune femme a quitté le Canada en 1972 et a rencontré son mari en poursuivant ses études dans un autre pays. Son mari venait d'Afrique et c'est là qu'ils se sont mariés. Un an ou deux plus tard, elle a donné naissance à son premier enfant. Voici ce qu'elle m'a écrit: ... j'ai donné naissance à notre premier enfant, une fille. Ensuite, j'ai commencé à me demander si, parce que je suis canadienne, l'enfant avait droit à la citoyenneté canadienne et j'ai écrit à l'ambassade du Canada la plus rapprochée, à Pretoria, pour obtenir plus de détails à ce sujet. Les renseignements que j'ai obtenus de l'ambassade sont tout à fait surprenants et j'aimerais savoir s'ils se fondent vraiment sur la loi canadienne. Il semble qu'une personne née d'un citoyen canadien de sexe masculin vivant à l'étranger peut obtenir la citoyenneté canadienne et a le droit de détenir un passeport canadien, mais qu'une personne née d'un citoyen canadien du sexe féminin vivant à l'étranger n'a pas droit aux mêmes priviléges. A mon avis, c'est une manifestation flagrante de discrimination fondée sur le sexe de la part du Canada et je suis très étonnée de constater une telle discrimination dans un pays aussi «progressiste» que le Canada.

J'imagine que nous nous considérons tous dans une certaine mesure comme «progressistes». Pourtant, il y a à peine une vingtaine d'années, lorsque la loi a été considérablement modifiée, nous avons maintenu cette discrimination fondée sur le sexe dans une loi canadienne concernant la citoyenneté. Bien entendu, le ministre a indiqué que c'est l'une des dispositions qui seront supprimées et que la citoyenneté sera transmise par tous les citoyens canadiens, qu'ils soient du sexe masculin ou féminin. Je crois que c'est dans cet esprit que nous devons nous réjouir et déplorer simplement qu'il ait fallu attendre si longtemps cette mesure qui concerne un aspect fondamental des droits de l'homme. Il convient également que cette mesure survienne cette année qui a été désignée comme l'Année internationale de la femme. Peut-être est-ce une des choses les plus tangibles que la Chambre ait réalisées par voie de législation.